

COMMUNIQUÉ - PRIX HEMINGWAY 2015

Bonjour,

L'association des avocats du Diable vous informe que la date limite de participation au **Prix Hemingway 2015** a été fixée au **31 janvier 2015**.

Ce prix sera remis le samedi 23 mai 2015 à Nîmes à l'issue de la corrida sur la piste des arènes. La nouvelle lauréate sera lue le lundi 25 mai 2015 à 14h30 dans les jardins du Club de l'Imperator.

Il est ouvert à des **auteurs de toutes nationalités ayant déjà publié**, quel que soit le support (livres, revues, journaux et webmedia). Le Prix Hemingway n'est pas un prix d'aficionado. Il n'est pas demandé aux participants d'être pour ou contre la tauromachie, mais de faire œuvre de littérature à partir de cet univers, pris au sens le plus large.

Il récompense une **nouvelle inédite** sur le thème de la tauromachie, son univers ou sa culture.

La nouvelle ne doit pas excéder 22000 signes.

Les textes sont **lus par le jury en français, espagnol ou anglais**, à charge pour l'auteur écrivant dans une autre langue de faire traduire et présenter sa nouvelle dans l'une de ces trois langues.

Le dossier de candidature se compose des documents suivants :

- texte de la nouvelle : longueur maximum de quinze feuillets de 1500 signes (présenté au format Word en feuillets 25 lignes de 60 signes)
- biographie et bibliographie (format Word)
- photo de l'auteur (format jpeg)
- Coordonnées : adresse postale – mail – numéro de téléphone

L'ensemble de ces documents doit être envoyé par mail ou par courrier postal à :

**Association Les Avocats du Diable
Prix Hemingway
La Laune
30600 Vauvert - France
mail : residence@audiable.com**

Nous vous remercions de transmettre largement cette information aux auteurs intéressés.

Peggy DELRUE-LIBY
Chargée de mission

Association Les Avocats du Diable
Résidence d'écriture -- Animations en Région -- Prix Hemingway
La Laune
30600 Vauvert
Tel. : 04 66 73 16 52 Port. 06 01 70 03 67
Fax : 04 66 73 16 57
<http://www.facebook.com/prix.hemingway>

Rappel du règlement :

Créé en 2004 par Les Avocats du Diable sur une idée de Marion Mazauric et Simon Casas, le Prix Hemingway récompense chaque année une nouvelle inédite sur le thème de la tauromachie, son univers ou sa culture, d'un écrivain français ou étranger ayant déjà publié (quel que soit le support).

Le Prix Hemingway n'est pas un prix d'aficionados. Il n'est pas demandé aux participants d'être pour ou contre la tauromachie, mais de faire œuvre de littérature à partir de cet univers, pris au sens le plus large. Les textes présentés ne doivent pas excéder 15 feuillets de 1 500 signes chacun.

Ils sont lus par le jury en français, espagnol ou anglais. À charge pour l'auteur écrivant dans une autre langue de faire traduire et présenter sa nouvelle dans l'une de ces trois langues.

La date limite de réception des nouvelles pour l'année 2015 est fixée au 31 janvier 2015.

L'auteur de la nouvelle lauréate reçoit une somme de quatre mille euros (4 000) et un abonnement aux arènes de Nîmes pour la temporada suivant l'année de remise du Prix, offerts par Simon Casas Production, partenaire du Prix Hemingway.

Un recueil composé de la nouvelle lauréate et des meilleures nouvelles est publié chaque année par les éditions *Au diable vauvert*, partenaires du Prix Hemingway. Les écrivains concourants accordent de fait à l'éditeur, par leur participation, l'autorisation exclusive de publication de leur nouvelle dans ce recueil et dans toutes les langues. Cette publication est formalisée par un contrat.

À l'occasion de la sortie du recueil et de la remise du Prix Hemingway, des animations, lectures publiques et rencontres littéraires sont organisées dans toute la région par Les Avocats du Diable tout au long de l'année. Les auteurs finalistes et le lauréat sont invités à y présenter leur texte. Les écrivains en compétition, et en particulier le lauréat, autorisent Les Avocats du Diable à utiliser leurs nom, prénom, image, titres et texte, dans tous supports de communication internes et externes (sites Internet, publications, newsletters, articles de presse, émissions radio ou tv, communiqués, etc.) et lors de ces animations littéraires.

Les Avocats du Diable réservent prioritairement chaque année, du 15 juin au 15 septembre, la résidence d'auteurs qu'ils gèrent à La Laune (Vauvert, Gard) aux écrivains participant qui désireraient y séjourner pour se documenter, découvrir ou s'initier à la culture taurine en région. Les candidatures pour ces résidences d'écriture, sur des périodes de deux à quatre semaines, doivent parvenir au siège de l'association par poste ou mail, chaque année avant le 15 novembre pour une résidence au cours de l'été suivant.

Le jury est composé de neuf membres et peut être renouvelé chaque année, au maximum par tiers. L'écrivain lauréat du Prix Hemingway est membre du jury pour l'année suivante.

Le jury 2015 est composé de : Laure Adler, présidente, entourée de Michel Cardoze, Carole Chrétiennot, Marianne Lamour, Pierre Leroy, Claude Sérillon, Marion Mazauric, Eddie Pons, Étienne Cuenant (lauréat 2014) et Simon Casas, parrain fondateur.

Les nouvelles finalistes sont sélectionnées par le jury de façon anonyme.

Les membres du jury se réunissent pour délibérer et désigner la nouvelle lauréate lors de la feria de Pentecôte à Nîmes.

Depuis 2012, un lauréat ne peut obtenir le Prix plus d'une fois.

Le règlement du Prix Hemingway est déposé auprès de la SCP Stéphane Belin et Jérôme Laurent, huissiers de justice – Arche Botti A – 116, allée Norbert Wiener – 30035 Nîmes Cedex 1.